



2015-12-132-DGS

Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALPI)

nomenclature: 7.5.4

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

OBJET : SUBVENTION CBE – CIRCUITS DE PROXIMITE 2015/2016

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, M. LAURENT, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. GARANS, Mme PICAT, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, M. COUTIER, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. AJA, M. ROBLES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. HERVELIN	procuration à	M. LECERF
Mme BIRLES	procuration à	Mme DUPRE
Mme CORRIHONS	procuration à	Mme DESTOUESSE

ABSENTS EXCUSÉS

M. POULAERT

ABSENTS

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE, Mme FAURE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 29



2015-12-132-DGS - SUBVENTION RELATIVE A L'ETUDE DES CIRCUITS ALIMENTAIRES DE PROXIMITE

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALPI)

Monsieur le Maire expose qu'avec divers autres acteurs locaux, la municipalité a souhaité s'engager dans une dynamique territoriale favorisant le développement des circuits alimentaires de proximité.

Cette volonté s'inscrit dans un contexte difficile pour l'agriculture du Seignanx : entre 2000 et 2010 le territoire a perdu 14% de ses terres exploitées et 33% de ses exploitations. Aujourd'hui 95% de ses surfaces agricoles sont consacrées au maïs ou laissées en herbe.

Parallèlement, de nombreux consommateurs aspirent à rompre avec les produits issus de l'agriculture intensive pour retrouver des produits locaux de qualité, comme en témoigne l'essor de la labellisation des produits issus de l'agriculture biologique ou encore des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP).

Face à ce double constat, des acteurs locaux tentent déjà de se mobiliser par le développement de circuits courts alimentaires (réduire drastiquement le nombre d'intermédiaires, voire mettre en contact direct le producteur et le consommateur) ou de proximité (favoriser l'approvisionnement sur un secteur géographique réduit). Plusieurs initiatives récentes ou en gestation en attestent, et à son niveau, la Ville de Tarnos participe de cette démarche : repas Tarnosien servi dans les restaurants scolaires en 2012, repas autour du piment avec des producteurs locaux en 2013, repas complets commandés aux producteurs landais fédérés par la chambre d'agriculture des Landes en 2014 puis 2015, achat direct de jus de pommes local depuis octobre 2015.

Ces initiatives ponctuelles doivent trouver une nouvelle dimension. Il convient donc de s'emparer pleinement des enjeux et problématiques posées, pour encourager, favoriser et donner toute leur efficacité à ces actions, afin d'atteindre l'objectif d'une relance de la production agricole locale de qualité, trouvant durablement des débouchés sur notre territoire.

Dans cette perspective, plusieurs acteurs locaux ont donc décidé de s'associer autour d'un projet partagé visant à développer les circuits alimentaires de proximité : le Comité de Bassin d'Emploi (CBE) du Seignanx qui en assurera le pilotage, le Pôle Territorial de Coopération Economique, le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) Seignanx et Adour, l'Atelier Lan Berri (ALB) Formation. Au sein de groupes techniques ou du Comité de Pilotage, d'autres partenaires apporteront leur concours : restaurants collectifs, réseaux agricoles, associations de producteurs, collectivités locales et autres institutions publiques.

Le projet se situe à la confluence d'enjeux agricoles, environnementaux et socio-économiques essentiels et interdépendants pour le bassin de vie :

- maintien des paysages ruraux
- réduction des consommations d'énergie et de la production de gaz à effet de serre,
- amélioration de l'impact environnemental
- demande alimentaire croissante pour des produits de qualité,
- diversification des activités d'insertion,
- maintien et développement des produits locaux
- préservation des terres agricoles et diversification des productions
- reconquête de surfaces exploitées notamment par l'installation de jeunes agriculteurs
- valorisation du métier d'agriculteur

La démarche initiée pourra s'appuyer sur les potentialités offertes par l'existence d'unités de



production culinaire situées sur le territoire tarnosien, et, entre autres : le restaurant EOLE (5 000 repas / jour) et la cuisine centrale municipale (1 100 repas / jour pour les écoles).

Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALPI)

Ce véritable projet de territoire présente deux grands volets :

- une étude complète sur les conditions de faisabilité et de mise en œuvre d'un approvisionnement des restaurants en produits locaux de qualité
- la mise en adéquation de la production locale et de ses débouchés locaux potentiels, la structuration d'une véritable dynamique territoriale, de l'amont (production agricole) à l'aval (sensibilisation des consommateurs) : mise en relation, logistique, animation,...

Le premier volet consiste donc en une étude approfondie. Elle permettra, d'ici l'été 2016, d'identifier les atouts du territoire et les leviers qui permettront de favoriser les circuits alimentaires de proximité, et de formuler des préconisations pour définir le plan d'actions qui constitue le second volet de la démarche : productions locales à introduire à court terme dans les unités de production culinaires et à moyen terme sur d'autres débouchés du territoire, productions agricoles à développer, faisabilité d'activités d'insertion sur des terrains disponibles, mise en place de leviers pour organiser les filières, scénarios opérationnels en terme logistique et économique...

Monsieur le Maire estime qu'il est donc naturel que la Ville de Tarnos s'engage activement auprès des autres acteurs locaux dans cet ambitieux projet territorial. Il est proposé au Conseil que cet engagement prenne notamment la forme d'un financement de la première phase dont le budget prévisionnel s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'étude	26 600,00 €	
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)		10 000,00 €
Ville de Tarnos		7 000,00 €
Appel à projets national Pôles de Coopération		9 600,00 €
TOTAL	26 600,00 €	26 600,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu le projet de convention

DELIBERE

VALIDE le financement de l'étude par la Ville à hauteur de 7 000,00 €

AUTORISE Madame Isabelle NOGARO, Maire Adjointe en charge du développement économique, du commerce et de l'économie sociale et solidaire, à signer la convention relative au développement des circuits alimentaires de proximité fixant les engagements de la commune de Tarnos et du Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx.



DIT que les sommes sont prévues au budget

Vote: 28

Pour: 28

M. Lespade ne prenant pas part au vote

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 18 décembre 2015

Le Maire